



CCAS
de Flourens

**Mission,
organisation,
composition & fonctionnement
du Centre Communal
d'Action Sociale**





Le **CCAS** est un **Établissement Public Communal (EPC)**, intégré au sein de la Mairie mais indépendant.

Il représente une personnalité morale de Droit Public, distincte de celle de la commune. Il dispose ainsi d'une autonomie administrative et financière.

I. Mission d'un CCAS

Légale ou facultative, une mission de solidarité !

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées. **Il est de ce fait l'institution locale de l'action sociale par excellence.** A ce titre, il développe différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées.

Le CCAS se mobilise dans les principaux champs suivants, par ordre décroissant d'implication : lutte contre l'exclusion (en particulier, aide alimentaire), services d'aide à domicile, prévention et animation pour les personnes âgées, soutien au logement et à l'hébergement, petite enfance, enfance/jeunesse, soutien aux personnes en situation de handicap.

- il apporte son soutien technique et financier à des actions sociales d'intérêt communal gérées par le secteur privé,
- il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale légale (aide médicale, RSA, aide aux personnes âgées...) et les transmet aux autorités décisionnelles compétentes telles que le conseil départemental, la préfecture ou les organismes de sécurité sociale,
- il intervient également dans l'aide sociale facultative qui constitue souvent l'essentiel de la politique sociale de la commune : secours d'urgence, colis alimentaires, chèques d'accompagnement personnalisé, etc.
- il peut être délégataire de compétences sociales globales sur le territoire communal par convention avec le conseil départemental.

II. Organisation

L'organisation et le fonctionnement du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, établissement public administratif communal, sont régis par les articles du Code de l'Action Sociale et des Familles et par un règlement intérieur. Toute personne appelée à intervenir dans l'instruction, l'attribution ou la révision des admissions à l'aide sociale, et notamment les membres des conseils d'administration des centres communaux ou intercommunaux d'action sociale, ainsi que toute personne dont ces établissements utilisent le concours sont tenus au secret professionnel.

III. Composition

a) Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration du CCAS comprend le Maire qui est le Président de droit et, en nombre égal, membres élus en son sein par le Conseil Municipal et membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil.

Le Conseil d'administration élit un Vice-Président.

b) Les membres du Conseil d'Administration du CCAS de Flourens (pour le mandat 2020-2026)

Président

Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE
Maire

Élus

CORTES Didier – Vice-Président
ARRUÉ Philippe
DICIANNI Isabelle
FAURÉ Bernadette
NAVARRO Pierre
NOËL Martine

Nommés

DUCOUSSO Nicole
LABÉDAN Marie-Claire
MARTINS Josette
MERVILLE-COMET Aurore
NOËL Josette
ROUTABOUL Monique

IV. Fonctionnement

Le Conseil d'administration se rassemble périodiquement au moins 4 fois par an.

Le législateur prévoit la désignation au sein du Conseil d'Administration d'une commission permanente composée par moitié de conseillers municipaux et par moitié de membres nommés. Le Président est le Maire.

La commission permanente travaille surtout sur les décisions à prendre en termes d'aide sociale facultative.

Celle de Flourens comprend 6 membres: 3 membres élus (Philippe ARRUÉ, Didier CORTES, Bernadette FAURÉ) + 3 membres nommés (Marie-Claire LABÉDAN, Josette NOËL, Monique ROUTABOUL).

La fréquence des réunions est laissée à la libre appréciation des membres de la commission permanente.

V. Pistes de réflexion sur les actions à mettre en œuvre

Lors de la séance du 23 juillet dernier; le Conseil d'Administration a validé un certain nombre d'actions à mettre en œuvre.

Outre ses missions essentielles d'aides financières ponctuelles, il est apparu nécessaire que soient développées des actions qui vont s'inscrire davantage sur le court et moyen terme.

Parmi celles-ci figurent :

- la **continuation** des ateliers mémoire, équilibre et initiation à l'informatique,
- la **poursuite de la gratuité** de la confection **de la carte Pastel (Tisséo)** pour **toutes les personnes** utilisant les transports publics,
- le **portage de livres à domicile** pour le **public empêché** en collaboration avec la bibliothèque municipale,
- la **gestion du plan canicule /grand froid** pour les personnes isolées
- une **collaboration accrue** avec le Secours Populaire Français.

**collaboration avec
Secours Populaire Français**

**participation financière
transports publics**

**portage de livres
à domicile**

plan canicule/grand froid

ateliers

**Dans le cadre de notre mission de service public
nous pouvons vous aider à**

- remplir un dossier de demande d'APA,
- faire les démarches pour l'obtention d'une carte d'invalidité,
- vous rapprocher de la Maison des Solidarités de Balma pour le traitement de votre dossier...

Osez demander de l'aide !

Le secrétariat de la Mairie est à votre écoute au **05 61 83 60 19**

Le CCAS de Flourens propose **différents ateliers** :



Mémoire



Équilibre



Informatique

► Dispositif « Plan Grand Froid / Canicule »

Dans le cadre de notre dispositif « Plan Grand Froid / Canicule » un registre des personnes isolées ou en difficulté passagère est tenu à la Mairie par le Policier Municipal.

Nous invitons chaque personne qui souhaiterait être recensée et visitée par les membres du CCAS à bien vouloir s'inscrire auprès du secrétariat de la Mairie (Tél : 05 61 83 60 19)

Cette inscription se fait sur la base du volontariat.

► Secours Populaire comité de Balma, antenne de Montrabé – Espace Solidarité

Le Secours Populaire de Balma, créé en 1975, et l'antenne de Montrabé s'attachent depuis de nombreuses années à venir en aide aux familles en difficulté de Balma et de son canton.

Le Secours Populaire Français (SPF) intervient dans tous les domaines et les actions solidaires s'exercent en étroite collaboration avec les services sociaux du secteur :

- Aide alimentaire et épicerie solidaire
- Aide financière (sur justificatifs)
- Point Santé : nombreux contrôles effectués gratuitement
- Services d'un écrivain public
- Aide aux vacances, aux sports, à la culture
- Journées à la mer.

L'Espace Solidarité est **OUVERT A TOUT PUBLIC**, les lundis, mercredis et jeudis de 14h à 17h. Chacun peut, pour un coût modique, s'y vêtir à son goût et soutenir par sa participation les solidarités mises en œuvre par l'association.

Nous vous y attendons nombreux !

Vos dons (vêtements, jouets, vaisselle, livres) sont triés, rangés, stockés... Ils permettent au Secours Populaire de faire vivre l'Espace Solidarité et de faire les braderies. Ils sont une ressource financière importante.

Les dates à retenir pour les braderies :

- Avril : braderie de printemps
- Mai : braderie de blanc
- Octobre : braderie d'hiver
- Décembre : braderie de Noël (jouets, livres, bric à brac, ...)

S.P.F. : 15 avenue des arènes, parking Salle Polyvalente, 31130 BALMA

Du lundi au vendredi, de 10h à 12h et de 14h à 17h

Tél: 05 61 24 54 24



PARTIR EN VACANCES

Possibilités de séjours familles
avec le SPF Comité de BALMA



Prenez rendez-vous du lundi au vendredi

Comité de Balma 15 avenue des Arènes Parking de la Salle Polyvalente 31130 BALMA

☎ 05 61 24 54 24

✉ secpop.balma@gmail.com

🌐 www.secourspopulairebalma.com

► Les vacances, un levier contre l'exclusion :

Les actions de solidarité du Secours Populaire s'articulent autour de différentes campagnes, notamment les « Vacances », vacances d'été et tout au long de l'année.

Depuis plusieurs années, le comité de Balma et l'antenne de Montrabé s'inscrivent pleinement dans cette action.

Le bienfait sur le moral, la santé, n'est plus à prouver aujourd'hui. Partir en vacances c'est oublier son quotidien difficile, se détendre, accéder à des loisirs nouveaux, renforcer les liens familiaux... C'est, pour les familles qui en sont généralement exclues, se sentir et être comme tout le monde.

L'attribution de ces séjours est soumise à conditions de ressources. Dans certains cas, le comité peut apporter une aide.

Informations et rendez-vous au : 05 61 24 54 24